



Nances, le 28 août 2014

Destinataires :

FAPLA
AAPPMA du Lac d'Aiguebelette
FRAPNA Savoie
LPO Savoie
ACCA d'Aiguebelette-le-Lac

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Nous prenons acte de votre réponse commune qui, de notre point de vue, constitue une non-réponse, puisqu'elle exprime à la fois, une absence d'accord sur les conditions préalables à la négociation telles que précisées dans notre courrier du 30 juillet (pas de nouvelle action en justice et équipements reconnus comme pérennes), et une volonté de nous accompagner dans notre recherche de concertation.

L'initiative de la CCLA, qui vise à trouver un compromis permettant de sortir des contentieux en cours dans l'intérêt général des utilisateurs du lac, nécessite que les positions de chacun soient exprimées de manière très claire et sans ambiguïté.

Nous sommes donc surpris, voire déçus du manque de clarté de votre courrier, et de l'absence d'initiatives et de propositions de votre part qui auraient pu, à minima, se traduire par un premier inventaire des points de négociation qui vous apparaissent conditionner la rédaction d'un protocole d'accord.

De même, il nous semble souhaitable que vous puissiez caractériser ce que vous dénommez « réparation des préjudices subis » et qui rentrerait dans le champ de notre négociation (nature des préjudices, ampleur des préjudices, nature et estimation des réparations correspondantes).

Je vous rappelle à ce propos que la Communauté de Communes du lac d'Aiguebelette, dans son courrier du 30 juillet dernier, a inscrit des engagements très forts portant notamment sur les conditions de pratique de l'aviron sur le lac, qui visent à répondre aux principales craintes que vous aviez exprimées, à savoir l'accroissement de l'activité à l'issue des championnats du Monde d'aviron. Au-delà de cette garantie, les réflexions que nous proposons d'engager dans le cadre de la refonte du Règlement des usages du lac, doivent aussi permettre de réduire les temps de présence du bassin de compétition et de traiter un certain nombre de gênes actuellement observées pour les autres usagers.

Je vous rappelle d'autre part, que le Conseil général :

- a fait savoir, dans le cas où les associations répondraient favorablement à notre initiative, qu'il s'impliquerait dans cette démarche de négociation,
- a déjà mis en œuvre, et mettra en œuvre, des mesures compensatoires et des mesures d'accompagnement qui pourraient aller au-delà des seules obligations mises à sa charge par

Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette – Maison du lac – 73470 Nances

Tél.04.79.28.78.64, Fax.04.79.28.98.21, @mail : ccla@ccla.fr

Site : www.ccla.fr

les administrations compétentes, et qui en terme de bilan environnemental, seront largement bénéfiques pour le bon état du milieu naturel (Renaturation du Marais de Nances, étude fonctionnement des Najas, renforcement des dispositifs de protection des roselières et herbiers aquatiques, reconstitution de frayères naturelles, suivi pluriannuel des frayères artificielles...),

- a fait savoir qu'il vous consultera très prochainement dans le cadre des travaux complémentaires à l'étude d'impact. Vous serez ainsi sollicités, via le bureau d'études en charge du dossier, pour la transmission des données et éléments qui vous semblent nécessaires à ce travail, et pour l'organisation d'une rencontre afin que vous puissiez expliciter ces éléments.

Ce début de semaine, nous avons été informés des recours en appel respectivement déposés par le collectif et le Conseil général.

Nous prenons acte de votre décision, tout en considérant qu'elle ne ferme pas la possibilité d'engager ce dialogue constructif, puisqu'il vous serait possible de retirer cet appel dès lors que les termes et les avancées de la négociation vous apparaîtraient suffisants et satisfaisants.

Aussi, tout en rappelant le caractère permanent des aménagements qui ont été réalisés, nous avons souhaité vous solliciter à nouveau pour obtenir un positionnement beaucoup plus explicite sur l'initiative de la CCLA, ainsi que des éléments de réponse aux interrogations soulevées dans le présent courrier.

Une fois encore, il nous semble essentiel que les décisions qui seront prises et qui devront être mises en œuvre, soient exclusivement le fruit d'une réflexion et d'une volonté communes.

Il en va de notre responsabilité et de l'intérêt de tous les usagers du lac.

Aussi, la CCLA continuera à travailler sur ce dossier de manière constructive, dans le souci du maintien des équilibres en place et de la préservation du site et de ses milieux naturels, en espérant vivement que ce travail se poursuive avec vous.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos considérations distinguées.

Le Président,
Denis Guillermand



Le Vice-président,
André Bois

